

Acte mis en ligne le : 30/04/2026



Direction risques et protection des populations

Arrêté n° 2026 - 23

Arrêté relatif au Plan Intercommunal de Sauvegarde
Désignation d'un vice-président en charge des questions de sécurité civile

Arrêté

La Présidente,

Vu l'article L731-4 du Code de la sécurité intérieure relatif au plan intercommunal de sauvegarde,

Vu les délibérations du conseil métropolitain du 3 avril 2026 portant élection de la présidente, des vice-présidents et membres du bureau,

Vu l'arrêté n°2026-04 en date du 15 janvier 2026 approuvant le plan intercommunal de sauvegarde de Nantes Métropole,

Considérant qu'il convient de désigner un élu métropolitain en charge « des questions de sécurité civile afin d'assurer la mise en place, l'évaluation régulière et les éventuelles révisions du plan intercommunal de sauvegarde »,

Arrête

Article 1. Monsieur Fabien GRACIA, vice-président, est désigné comme élu en charge des questions de sécurité civile et du plan intercommunal de sauvegarde.

Article 2. Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et copie sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire Atlantique.

Fait à Nantes, le **28 AVR. 2026**

Johanna ROLLAND
La Présidente

mis en ligne le :

30 AVR. 2026